



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 38
DU 24 mars 2017**

Présents :

BENGUELLA Sylvie ; BONVALOT Pascal ; BOUVARD Martial ; CHUZEVILLE Jean-Paul ; CULOT François-Xavier ; DUCROUX Séverine ; JACOLET Bernard ; JUPILLE Gérard ; MENETRIER Nathalie ; MILLET Catherine ; SALVI Thierry

Absents excusés :

**ARTAUX Laurence
COURGEY Claude avec procuration à Catherine Millet
MUSIAUX Marie-Pierre avec procuration à Jean-Paul Chuzeville
SALVI Delphine**

Secrétaire de séance : BENGUELLA Sylvie

La séance est ouverte à 20h35

Antenne SFR

Le maire rappelle qu'une antenne téléphonique pose sur le territoire communal au lieudit « Sous les Gratteries ». Un premier bail, signé en 2003, stipulait que la commune mettait à disposition la parcelle cadastrée numéro 132 section AH à l'adresse précitée. Ce dernier arrive à son échéance et la société SFR désire le renouveler pour une durée de quinze ans avec un loyer forfaitaire annuel d'un montant de 6 000 euros net de toutes charges.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de renouveler ce bail au montant cité ci-dessus.

Sonorisation de l'Eglise

Le maire présente au conseil municipal une estimation d'un montant de 10 061,00 euros hors taxe pour l'installation d'une nouvelle sonorisation de l'Eglise. Un dossier de demande de subventions sera déposé à la Région, une demande d'aide parlementaire sera effectuée et la paroisse participera à hauteur du solde.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à faire les démarches de demande de subvention et à lancer la réalisation des travaux dès obtention des accords.

Aménagement du belvédère situé au lieudit « Rougemontot »

Le maire explique que la société ENERGIE S DU PLATEAU CENTRAL 2, suivant l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2014 (n° 2014-353-0034), doit participer à l'aménagement du belvédère, qui offre une vue sur le site éolien, situé au lieudit « Rougemontot ». De ce fait, une somme de 7 800 euros est attribuée à la commune en vue de financer des travaux ou l'achat de mobilier urbain.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette participation et souhaite changer le mobilier urbain existant sur ce site.

Convention de disponibilité pour le Développement du Volontariat dans le Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers du Doubs

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Service Départemental d'Incendie et de Secours a rédigé une convention déterminant les obligations réciproques des sapeurs-pompiers volontaires et de leurs employeurs. Cette dernière prévoit les règles suivantes :

- La détermination du seuil de disponibilité
- La détermination du seuil d'absences pour les formations
- Les compensations de l'employeur
- La perte de la qualité de sapeur-pompier

Notre commune qui compte parmi son personnel deux sapeurs-pompiers volontaires, Mathieu Faivre et Kévin Deray est donc sollicitée.

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer cette convention.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer cette dernière.

Appel à Manifestation d'Intérêt

Le maire rappelle que les cinq bourgs-centres du Pays Doubs Central ont été retenus au programme lors de la première phase de l'AMI mis en place par la Région. Dans la continuité de ce programme, nous entrons dans la phase 2 qui est de lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'étude de programmation de notre commune. Les cinq bourgs-centres n'étant pas au même niveau d'avancement dans ce domaine, le comité de pilotage a proposé des regroupements de commande. La commune de Rougemont est ainsi associée avec celle de l'Isle sur le Doubs. Suite à une réunion avec les responsables de la commune précitée, il a été proposé que la commune de l'Isle sur le Doubs soit coordinateur – mandataire du groupement de commande, ayant le pouvoir d'adjudicateur. Le représentant de ce pouvoir est monsieur Rémy Nappey, Maire de la commune de l'Isle sur le Doubs.

Il est précisé aux conseillers que cette étude est subventionnée par la Région à hauteur de 60%, plafonnée à 50000 euros par bourg-centre) et une demande de subvention 10% a été déposée au titre du Contrat ruralité mis en place par l'Etat.

Le conseil Municipal à l'unanimité se prononce favorable et autorise le maire à signer cette convention.

Le maire informe aussi qu'un jury de sélection chargé de l'ouverture des plis doit être composé de 3 élus de chaque commune composante de ce regroupement. Le maire propose le 3^{ème} adjoint Bernard Jacoulet, le conseiller municipal Jean-Paul Chuzeville et lui-même.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Achat d'un fourgon benne

Le maire informe les conseillers que le fourgon benne de marque Renault que possède la commune depuis plusieurs années impose trop de réparations pour une remise en état de marche correcte et conforme. De ce fait, il propose de faire l'acquisition du fourgon de dépannage que nous louons actuellement à l'entreprise Guérin. Les références de ce dernier sont les suivantes :

- Fourgon benne de marque IVECO
- Type DAILY
- Année 2011
- Km 85 000
- Prix 9 500€

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'acheter ce fourgon.

En ce qui concerne l'ancien fourgon une vente au plus offrant sera organisée.

Divers

Règlement salle des fêtes de Rougemont

Le maire explique que la location de la salle seule est souvent demandée (sans utilisation de la cuisine et sans sortie de vaisselle). Ce type de location n'empêche pas les locataires d'utiliser la cuisine pour la chambre froide ou les fours. De ce constat, le maire demande de changer les intitulés du tableau de location de la salle des fêtes. Actuellement, deux options sont spécifiées « Salle + cuisine ou salle seule ». Il propose d'inscrire ces options « salle, cuisine et vaisselle ou salle et cuisine ».

De plus, il précise qu'il va demander aux locataires qui louent la salle avec le forfait courte durée, de bien respecter les heures qui seront définies au moment de la location. Les tarifs restent inchangés.

Location du parking de la salle des fêtes

La location d'une portion de ce dernier est souvent sollicitée par des cirques. Le maire souhaite établir un tarif de location et, à la demande de l'employé communal Eric Chambrette, installer un compteur d'eau qui sera relevé à l'arrivée et au départ. Les modalités de paiement restent à définir avec la Trésorerie Générale.

Logement de Chazelot/Montferney : La maire-déléguée de Montferney, Catherine Millet, informe le conseil que plusieurs personnes ont visité le logement communal de Chazelot Montferney. De ce fait, elle souhaite réunir la commission mardi 28 mars 2017 à la mairie.

Pour information

Lotissement les Longues Royes

Le maire informe le conseil municipal qu'un éclairage public supplémentaire a été installé près de chez madame Coquard Simone.

Maison des Rubribambins : Le 1^{er} adjoint, Martial Bouvard, annonce que les travaux dans l'ancienne maison dite « Combette » ont bien avancé et que l'entreprise DNS Fenêtres a terminé d'installer les fenêtres.

<p style="text-align: center;">Prochaine réunion Lundi 10 avril 2017 à 20h30</p>
--